

Orchestre  
Philharmonique  
de Strasbourg

Orchestre National

Directeur musical : Marko LETONJA

**REGLEMENT DE CONCOURS**

**L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute**

**UN VIOLONCELLE DU RANG (catégorie 3)  
Concours le 5 octobre 2019**

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, nouvelle salle de répétition de l'Orchestre « Espace 1855 ».

**DEBUT DES EPREUVES à 9H30 (tirage au sort de l'ordre de passage).**

Formulaire d'inscription en ligne sur [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) Clôture des inscriptions le 25 septembre 2019.

**EPREUVES**

**Diapason de l'Orchestre : LA 442**

**Tous les traits d'orchestre sont à télécharger sur notre site internet ; les coups d'archet et doigtés sont donnés à titre indicatif**

1<sup>ère</sup> épreuve :

HAYDN : 1<sup>er</sup> mouvement du concerto en ré majeur (sans cadence) version Maurice Gendron, Editions Schott

Traits d'orchestre :

STRAUSS, Ein Heldenleben, op. 40

BRUCKNER, Symphonie n° 7, 1<sup>er</sup> mouvement, allegro moderato

2<sup>ème</sup> épreuve :

Morceau au choix :

DVORAK : 1<sup>er</sup> mouvement du concerto en si mineur

ou

SCHUMANN : 1<sup>er</sup> mouvement du concerto en la mineur

Traits d'orchestre :

BEETHOVEN, 5<sup>ème</sup> symphonie, andante con moto

MENDELSSOHN, le Songe d'une Nuit d'été (scherzo)

### 3<sup>ème</sup> épreuve :

Traits d'orchestre :

VERDI, Offertoire du Requiem

SMETANA, la Fiancée vendue

SCHÖNBERG, la Nuit transfigurée

Une accompagnatrice officielle sera à la disposition des candidats. Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler le 03 68 98 68 21 ou faire une demande par mail à [veronique.victor@strasbourg.eu](mailto:veronique.victor@strasbourg.eu).

## REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 706 soit traitement mensuel brut de 2 746.01 €

Ou Indice brut 714 soit traitement mensuel brut de 2 774.13 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13<sup>e</sup> mois)
- Régime indemnitaire : 212.65 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1000 €/an
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (indice 706 ou 714) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

## PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

**Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.**